



pension alimentaire pour un militaire

Par **louad**, le **03/06/2021** à **15:34**

Bonjour, Mon fils est rentré à l'armée il y a 2 mois. Il est en période probatoire cela veut dire qu'il peut être mis dehors du jour au lendemain jusqu'en septembre. Son père a continué à verser la pension alimentaire depuis 3 mois. Là il me propose de stopper le mois prochain. Il me dit que ce serait mieux qu'il ait mon accord et de ne pas repasser devant le juge (ce qui m'arrangerait bien aussi) et il me précise que si l'on repasse devant le juge la pension du plus vieux, qui est universitaire et qui est à ma charge, sera aussi réévaluée et bien sûr à la baisse. Ma question est la suivante : la pension aurait-elle dû être arrêtée le jour où mon fils est rentré à l'armée faire ses classes ou alors en fin de période probatoire ? Mon but est de ne plus passer devant un juge et d'arranger tout ceci simplement. Merci d'avance aux personnes qui pourront m'aider. Bonne journée.